

Nivezé, le 25 août 2020

## Consignes par rapport aux visites

Chère résidente, Cher résident,  
Chers visiteurs,

En tant que visiteur, vous avez une responsabilité par rapport au risque que vous faites encourir – peut-être sans le savoir, à votre proche ainsi qu'aux autres patients. Les conditions ci-dessous doivent absolument être respectées pour garantir la sécurité de tous.

Les règles suivantes sont d'application de manière stricte :

- Les visites ont lieu entre 13h30 et 17h30. A votre arrivée, vous vous manifestez à la réception.
- Si vous présentez le moindre symptôme (fièvre, toux, perte de goût ou d'odorat), merci de postposer la visite.
- Si vous vous êtes rendu dans une zone à risque (à l'étranger ou en Belgique) endéans les 14 jours qui précèdent votre visite, merci de postposer également la visite (cf. <https://diplomatie.belgium.be/fr>).
- A chaque visite, vous remplissez une attestation sur l'honneur (voir annexe).
- Le port du masque est obligatoire durant toute la visite, même à l'extérieur.
- Les visites en chambre sont interdites, sauf pour les patients alités. Un proche est autorisé à se rendre en chambre pour aller chercher le patient.
- Hors de la chambre, les visites sont limitées à 3 personnes en même temps par patient (y compris les enfants). Elles sont autorisées dans le parc et à la cafétéria, mais pas dans les couloirs qui restent un lieu de transit uniquement.
- Le cercle des visites est défini selon les recommandations du Conseil National de Sécurité : **chaque résident a désigné les 5 personnes qui constituent sa bulle de contacts rapprochés et qui sont les seules personnes autorisées à lui rendre visite à l'intérieur (les enfants de moins de 12 ans ne comptent pas dans la bulle)**.
- Au-delà de la bulle de ses 5 contacts, le résident peut rencontrer d'autres visiteurs à l'extérieur, dans le parc privé du Domaine, à condition de respecter les normes de distanciation sociale (port de masque obligatoire durant toute la visite).

Nous sommes face à une maladie grave et mortelle ; nos patients, et donc aussi la personne à laquelle vous rendez visite, font partie des groupes à risque. C'est la raison pour laquelle le non-respect de ces consignes entraîne le refus d'accès au centre. Nous regrettons de devoir employer un ton ferme, mais la réalité du terrain nous y oblige.

Nous restons à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire. Nous vous souhaitons un agréable séjour et/ou une agréable visite.

Meilleures salutations  
Alain Langer, Directeur

## Attestation sur l'honneur pour les visites.

Je soussigné.e (nom et prénom) .....

N° de téléphone : .....

venu.e rendre visite à .....  
(nom et prénom du patient + numéro de chambre)

ce (date et heure de la visite) .....

certifie sur l'honneur

**(COCHER les  pour ce qui convient)**

- avoir pris connaissance des mesure spécifiques et m'engager à les respecter :
  - Les visites ont lieu entre 13h30 et 17h30. A votre arrivée, vous vous manifestez à la réception.
  - Si vous présentez le moindre symptôme (fièvre, toux), merci de postposer la visite.
  - A chaque visite, vous remplissez une attestation sur l'honneur (voir [www.niveze.be](http://www.niveze.be))
  - Le port du masque est **obligatoire** durant toute la visite, **même à l'extérieur**.
  - Le cercle des visites est limité à 5 personnes, selon les recommandations du Conseil National de Sécurité (excepté les enfants de moins de 12 ans).
  - Les visites en chambre sont interdites, sauf pour les patients alités. Un proche est autorisé à se rendre en chambre pour aller chercher le patient.
  - Hors de la chambre, les visites sont limitées à 3 personnes en même temps par patient (y compris les enfants). Elles sont autorisées dans le parc et à la cafétéria, mais pas dans les couloirs qui restent un lieu de transit uniquement.
  - Au-delà de la bulle de 5 contacts, le résident peut rencontrer d'autres visiteurs à l'extérieur sur territoire du Domaine, à condition de respecter la distanciation sociale (port de masque obligatoire durant toute la visite).
- être conscient des risques de contamination que je fais encourir à mon proche et aux autres patients de l'établissement.
- ne pas avoir ressenti de symptômes depuis 14 jours : fièvre, toux, perte d'odorat ou de goût.
- ne pas m'être rendu dans une zone à risque à l'étranger endéans les 14 jours qui précèdent ma visite (nous vous invitons à consulter les zones oranges et rouges sur le site web du SPF Affaires étrangères – <https://diplomatie.belgium.be/fr> )
- avoir pris connaissance que le non-respect des règles entraine le refus de mon accès au centre.

Fait à Nivezé, le .....

Signature du visiteur (si mineur, son représentant légal).